



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 500 597 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
26.01.2005 Bulletin 2005/04

(51) Int Cl.7: **B65D 5/66**

(21) Numéro de dépôt: **03291849.2**

(22) Date de dépôt: **25.07.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Masseboeuf, Laurent**
85290 Mortagne sur Sevre (FR)

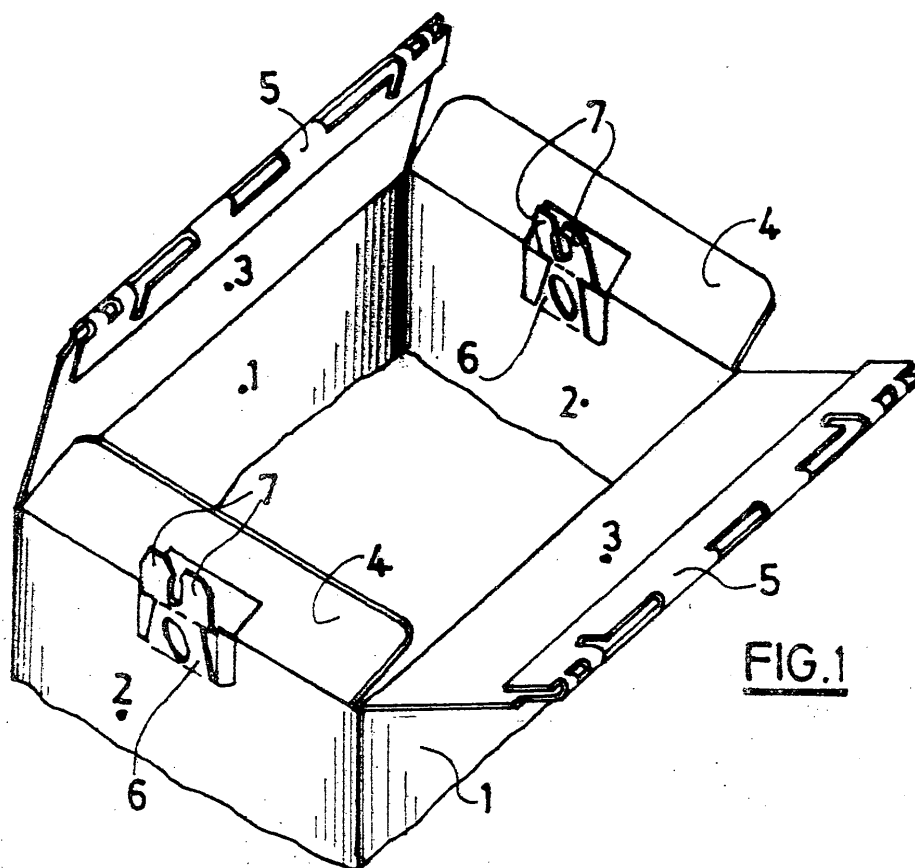
(74) Mandataire: **Jolly, Jean-Pierre**
Cabinet Jolly
54, rue de Clichy
75009 Paris (FR)

(71) Demandeur: **Société Anonyme dite**
SMURFIT-SOCAR
94160 Saint-Mandé (FR)

(54) **Conditionnement en un matériau semi-rigide, comportant des volets de fermeture aptes à être refermés après ouverture du conditionnement**

(57) Dans ce conditionnement, les rabats externes (3) comportent une partie (5) articulée sur eux par un refoulement et repliée contre la face de ces rabats tournée vers l'intérieur du conditionnement, tandis que des languettes (7) font saillie à partir des parois (2) auxquelles

sont attenants les rabats internes (4) en une position telle qu'en position rabattue des rabats externes (3), elles puissent être engagées entre ces rabats (3) et la partie (5) de ceux-ci repliée contre eux, afin de les verrouiller en position.



EP 1 500 597 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un conditionnement en un matériau semi-rigide, tel que le carton ou le carton ondulé, dans lequel des volets du type dit "rabats", articulés par des refoulements sur deux parois parallèles, peuvent être verrouillés dans une position rabattue perpendiculairement aux parois attenantes, pour maintenir le conditionnement en position fermée, et peuvent être redressés par rapport à ces parois pour l'amener en position d'ouverture. L'invention a plus particulièrement pour objet un conditionnement de ce type dans lequel, après ouverture de l'emballage, les volets peuvent être ramenés en position de fermeture et maintenus dans cette position.

[0002] De très nombreux emballages en carton ou carton ondulé comprennent des rabats de ce type. C'est en particulier le cas des caisses dites américaines, dans lesquelles deux rabats internes articulés par des refoulements sur deux parois parallèles, peuvent être amenés dans une position perpendiculaire à ces parois dans un même plan, tandis que deux autres rabats ou rabats externes, articulés par des refoulements sur deux parois perpendiculaires aux précédentes, peuvent être rabattus perpendiculairement à celles-ci pour venir au contact de la face des rabats internes non tournée vers l'intérieur de l'emballage, après remplissage de celui-ci.

[0003] Les rabats externes sont en général verrouillés dans cette position - de fermeture par divers moyens connus dans la technique, par exemple à l'aide d'un ou de plusieurs rubans adhésifs, mais, une fois ouverts, ces emballages présentent l'inconvénient qu'il n'est pas possible de les ramener en position de fermeture en maintenant de façon simple les rabats en position rabattue.

[0004] La présente invention vise à remédier à cet inconvénient en proposant un moyen simple pour maintenir les rabats en position rabattue, après la première ouverture de l'emballage, et qui se prête ainsi à des ouvertures et fermetures répétées de l'emballage.

[0005] La présente invention a par conséquent pour objet un conditionnement en un matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé, du type défini ci-dessus, c'est-à-dire dans lequel deux rabats internes articulés par des refoulements sur deux parois parallèles, peuvent être amenés dans une position perpendiculaire à ces parois dans un même plan, tandis que deux autres rabats ou rabats externes, articulés par des refoulements sur deux parois perpendiculaires aux précédentes, peuvent être rabattus perpendiculairement à celles-ci pour venir au contact de la face des rabats internes non tournée vers l'intérieur de l'emballage, cet emballage étant caractérisé en ce que les rabats externes comportent une partie articulée sur eux par un refoulement et repliée contre la face de ces rabats tournée vers l'intérieur du conditionnement, tandis que des languettes font saillie à partir des parois auxquelles sont attenants les rabats internes en une position telle qu'en position rabattue des

rabats externes, elles puissent être engagées entre ces rabats et la partie de ceux-ci repliée contre eux, afin de les verrouiller en position.

[0006] Pour avoir accès au contenu du conditionnement, il suffit donc d'extraire les languettes de leur position d'engagement entre les rabats externes et la partie de ceux-ci repliée contre eux, pour libérer ces rabats et pouvoir les redresser, ainsi que les rabats internes.

[0007] Les opérations d'ouverture et de fermeture du conditionnement peuvent ainsi être répétées à diverses reprises ce qui est particulièrement avantageux.

[0008] Les parties repliées des rabats externes peuvent avantageusement être rendues solidaires de ceux-ci, par collage par exemple, mais ceci n'est nullement impératif, puisque ces parties prennent appui sur les rabats internes.

[0009] Les rabats externes et internes ainsi équipés de moyens de verrouillage constituent avantageusement la partie supérieure du conditionnement, tandis que la partie de fond opposée peut être de n'importe quel type connu dans la technique.

[0010] Une forme de réalisation d'un tel conditionnement en carton ondulé va être décrite ci-après plus en détail, en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

La figure 1 est une vue partielle en perspective de la partie supérieure de l'emballage en position ouverte ;

La figure 2 est une vue analogue, avec les rabats en position de fermeture, illustrant le mode de verrouillage de ceux-ci dans cette position.

[0011] Comme on le voit sur les dessins, le conditionnement représenté a une section transversale rectangulaire et comprend deux parois parallèles 1, articulées par des refoulements parallèles sur deux autres parois parallèles 2.

[0012] Les bords supérieurs des parois 1 et 2 sont situés dans un même plan perpendiculaire aux refoulements par lesquels ces parois sont articulées entre elles et, suivant ces bords, deux rabats externes 3 sont articulés sur les parois 1 et deux rabats internes 4 sur les parois 2.

[0013] Conformément à l'invention, une partie 5 des rabats externes 3 articulée sur le reste de ces rabats par un refoulement est repliée contre la face de ceux-ci tournée vers l'intérieur du conditionnement et éventuellement rendue solidaire de cette face, par collage par exemple, tandis qu'une patte 6, découpée dans chacune des parois 2, comporte deux languettes en saillie 7, articulées par un refoulement sur le reste de la patte, en une position telle qu'en position rabattue des rabats supérieurs 3, elles puissent être engagées entre ces rabats et la partie repliée 5, pour les verrouiller en position.

[0014] Ce système particulièrement simple permet d'ouvrir et de refermer le conditionnement à diverses reprises, sans aucun problème.

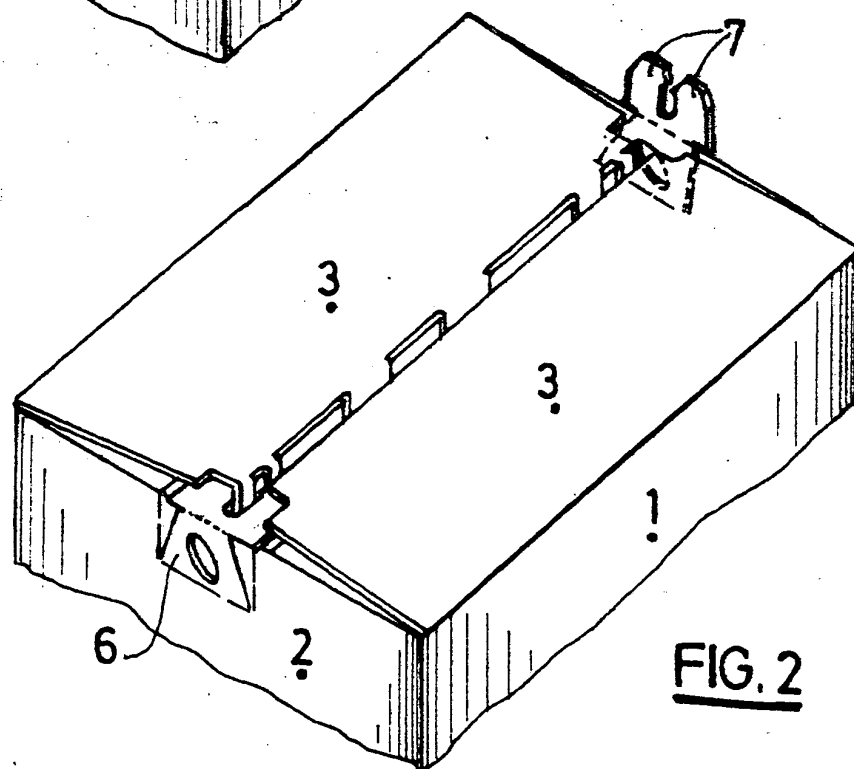
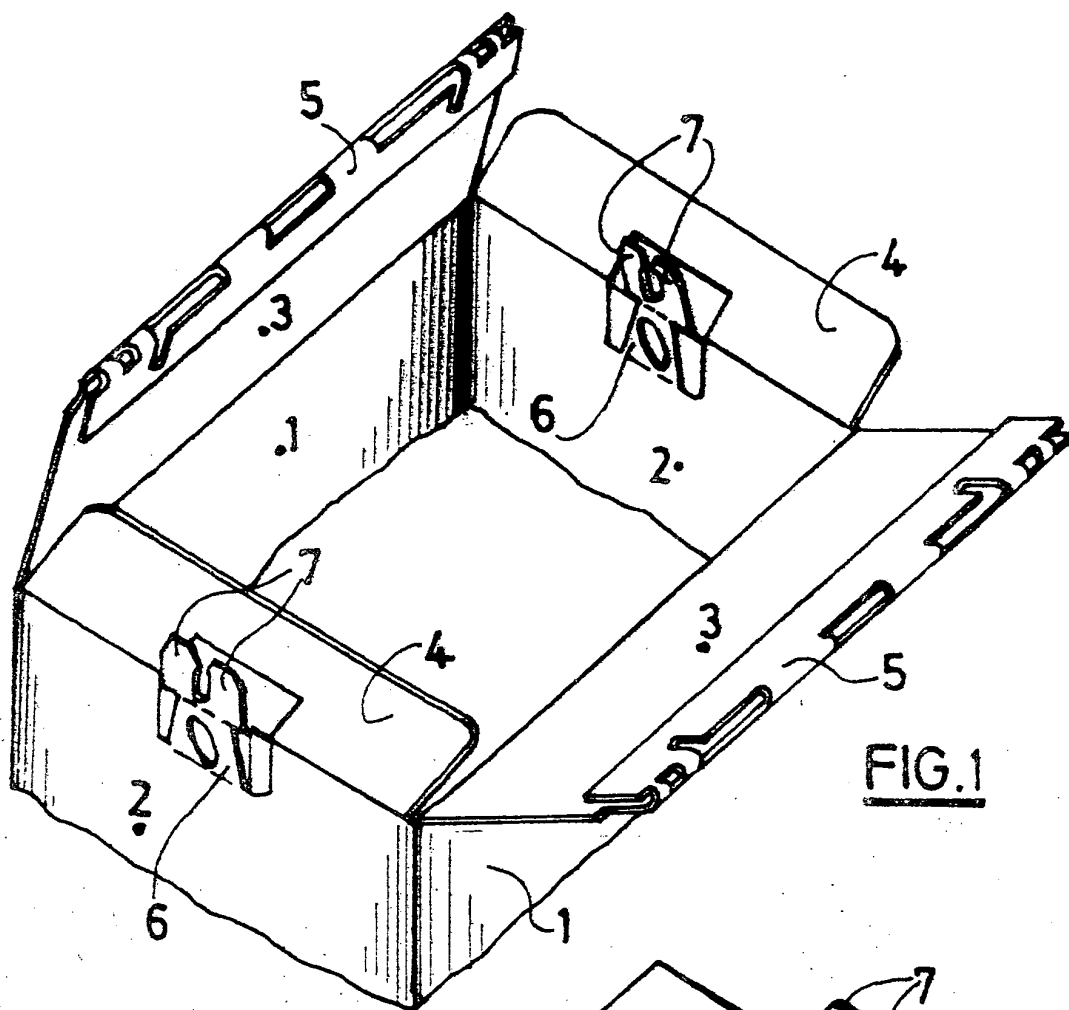
[0015] Comme il a été indiqué ci-dessus, le fond du conditionnement peut être absolument quelconque et

c'est la raison pour laquelle il n'a pas été représenté sur les dessins.

Revendications

5

1. Conditionnement en un matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé, dans lequel deux rabats internes (4) articulés par des refoulements sur deux parois parallèles (2), peuvent être amenés dans une position perpendiculaire à ces parois dans un même plan, tandis que deux autres rabats (3) ou rabats externes, articulés par des refoulements sur deux parois (1) perpendiculaires aux précédentes, peuvent être rabattus perpendiculairement à celles-ci pour venir au contact de la face des rabats internes (4) non tournée vers l'intérieur de l'emballage, cet emballage étant **caractérisé en ce que** les rabats externes (3) comportent une partie (5) articulée sur eux par un refoulement et repliée contre la face de ces rabats tournée vers l'intérieur du conditionnement, tandis que des languettes (7) font saillie à partir des parois (2) auxquelles sont attenants les rabats internes (4) en une position telle qu'en position rabattue des rabats externes (3), elles puissent être engagées entre ces rabats (3) et la partie (5) de ceux-ci repliée contre eux, afin de les verrouiller en position. 10 15 20 25
2. Conditionnement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la partie (5) des rabats externes (3) repliée contre la face de ces rabats tournée vers l'intérieur de l'emballage est solidaire de cette face, notamment par collage. 30 35
3. Conditionnement selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les languettes (7) faisant saillie à partir de chacune des parois (2) auxquelles sont attenants les rabats internes (4) font partie d'une même et unique patte (6) découpée dans la paroi (2) et le rabat (4) associés et sont articulées sur cette patte (6) par un refoulement. 40 45 50 55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 1849

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 5 184 772 A (MCGRATH STEPHEN E) 9 février 1993 (1993-02-09) * le document en entier *	1,3	B65D5/66
A	US 3 116 006 A (JAEGER THEODORE D ET AL) 31 décembre 1963 (1963-12-31) * colonne 2, ligne 29 - colonne 3, ligne 5; figures 1,3 *	1	
A	DE 93 08 141 U (WANG) 5 août 1993 (1993-08-05) * page 2 - page 3; figures *	1	
A	US 6 138 904 A (BAIRD WILLIAM J ET AL) 31 octobre 2000 (2000-10-31) * colonne 4, ligne 54 - colonne 6, ligne 28; figures 1-5 *	1	
A	DE 85 29 244 U (CAMMAROTO) 19 décembre 1985 (1985-12-19) * page 3 - page 4; figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche MUNICH		Date d'achèvement de la recherche 18 décembre 2003	Examineur Balz, O
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 1849

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-12-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 5184772	A	09-02-1993	CA	2041426 A1	30-10-1992
US 3116006	A	31-12-1963	AUCUN		
DE 9308141	U	05-08-1993	DE	9308141 U1	05-08-1993
US 6138904	A	31-10-2000	BR	9706472 A	29-08-2000
DE 8529244	U	19-12-1985	DE	8529244 U1	19-12-1985

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82